

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 8

Artikel: Le service des films de l'armée doit-il disparaître?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la ville par autos ou même par hélicoptères, atterrissant sur les toits des cinémas.

Les derniers reportages reçus ont été collés à la fin de la bande par les opérateurs, qui ont retiré au début de la bobine une longueur égale à celle qu'ils viennent d'y ajouter. Ainsi, le journal filmé se renouvelle quotidiennement, et les spectateurs fanatiques qui vont trois ou quatre fois par semaine au cinéma ne peuvent plus se plaindre de voir les mêmes actualités plusieurs jours de suite.

Mais voici que tombe des cintres un nouvel écran, très large celui-là, qui vient de se placer devant le premier et qui est destiné à la projection documentaire touristique. Pour les scènes représentant des paysages, des panoramas, des rues de villes et, d'une manière générale, des sites naturels, on a adopté en effet la pellicule mesurant 55 millimètres standard. Le champ de vision du spectateur, qui, sur l'écran ordinaire, est relativement réduit, se rapproche ainsi de sa capacité normale.

Autre innovation technique, connue des professionnels seulement : la pellicule n'est plus en celluloïd, mais en métal extra-mince, portant des images au recto et au verso, comme les deux côtés des disques. La projection se fait, non plus par transparence à travers la pellicule, mais par réflexion, grâce à un système de miroirs. Ce procédé, beaucoup plus économique, écarte définitivement tous risques d'inflammation du film, et par conséquent d'incendie.

*

L'entr'acte achevé, voici « Faute de jeunesse », grand film en relief mis en scène par Marcel Carné avec Edwige Feuillère. Les écrans utilisés au début de la séance ont disparu pour céder la place à une série de six voiles de tulle disposés les uns derrière les autres. Dans la cabine de projection, six appareils synchronisés sont mis en action, chacun projetant sur un tulle une partie de la scène à créer.

Sur le voile du fond — le sixième — apparaissent les arrière-plans. Sur le cinquième, un château et son perron. Plus près encore, une automobile qui s'arrête. Sur le troisième voile, on voit une femme descendre du véhicule et s'approcher. Son image, insensiblement, passe du troisième tulle sur le deuxième, puis, enfin, sur le premier, où elle demeure en gros plan. Et l'action s'engage.

L'impression de la troisième dimension

est parfaite, absolue, rendue plus saisissante encore par de nombreuses scènes tournées en « travellings », c'est-à-dire par la camera mobile au milieu du décor.

Mais le relief n'est pas seulement visuel ; il est sonore. Voici justement une bagarre dans un bouge. Deux bandes rivales se livrent un combat en règle. Les chaises, les tables volent à travers l'écran. On a réellement la sensation qu'on va les recevoir sur la figure.

Des cris, des clamours, des bruits de chute, des coups de revolver, illustrent la scène. Ce fracas emplit le cinéma tout entier, grâce aux haut-parleurs qui ne sont plus fixés seulement derrière l'écran, mais ont été disposés partout dans la salle.

Le claquement des revolvers part dans votre dos, les balles sifflent au-dessus de votre tête, vous êtes réellement au centre de la mêlée...

*

Il y a mieux encore. Le combat est terminé. Voici qu'une pénétrante odeur de poudre brûlée se répand dans la salle pour parfaire l'illusion. C'est là le dernier mot du cinéma, le film parfumé, dû à deux inventeurs suisses, MM. Barthe et Laub. Synchronisés avec les appareils de projection, des vaporisateurs de produits chimiques diffusent les odeurs correspondant au sujet des scènes. Depuis cette découverte, René Clair parle de retourner « Le parfum de la Dame en Noir » avec émanations à l'appui.

Mais la climatisation des salles permet d'autres effets. En faisant varier la température intérieure, on crée maintenant à volonté le froid ou le chaud. Les scènes de montagne se déroulent obligatoirement dans une atmosphère glacée, et la vision du Sahara s'accompagne d'une chaleur d'étuve.

*

Couleurs naturelles, relief sonore, film perspectif ou climatisé, ce sont là des progrès de technique appréciables, mais qui, somme toute, n'influent pas sur l'esthétique du septième art, et ne créent pas chez les spectateurs d'émotions nouvelles. En 1948, M. et Mme Dupont s'amuseront de ces trouvailles matérielles, toutes récentes, qui leur démontrent l'extraordinaire champ d'action du cinéma. Mais ce qui continue à compter à leurs yeux, c'est la valeur dramatique de l'intrigue et le talent des comédiens.

Aucune invention des ingénieurs ne peut être mise en parallèle, selon eux, avec le visage ravagé que leur présente Edwige Feuillère dans la dernière scène de « Faute de jeunesse », abattue sur le corps inanimé de son amant. Le cinéma est une machinerie, de plus en plus perfectionnée sans doute, mais son principal mérite consiste à permettre à des artistes d'exprimer des sentiments d'une humanité éternelle.

Le service des films de l'armée doit-il disparaître ?

La question du service des films de l'armée donne lieu actuellement à une intéressante discussion. Un correspondant occasionnel de la Nouvelle Gazette de Zurich écrivait le 13 mars dernier, sous le titre que nous évoquons, les lignes que voici :

« Au cours de ces dernières années, le service des films de l'armée a bien rempli la tâche qu'on lui avait fixée. Par des bandes comme « Combat rapproché », « Chiens d'avalanche », « Troupes légères », « Service sanitaire en montagne » et tant d'autres, il a établi un

contact direct et vivant entre l'armée et le peuple, entre les civils et les soldats. Or, à l'instant même où, les difficultés des débuts surmontées, le service des films de l'armée se montre en pleine possession de ses moyens, où il dispose d'un personnel entraîné et formé, où il y a encore tant de travail à faire, à cet instant même, il devrait disparaître ?

Il s'avère en effet que les crédits accordés à la section Armée et foyer, dont dépend le service des films, ont été à ce point rognés par le commissariat central des guerres, que des économies massives sont devenues indispensables. Comme Armée et Foyer ne peut entreprendre ces économies n'importe où, elle se voit obligée de liquider complètement le service des films, plutôt que de le laisser subsister avec une activité réduite qui ne serait plus digne ni de lui ni des sujets qu'il doit traiter.

Nous apprenons cette nouvelle à l'instant où nous parvient de Suède la nouvelle que les service des films de l'armée suédoise vient de recevoir, en plus des crédits ordinaires de l'armée dont il vit, une subvention de 145 000 couronnes du département de l'économie, afin « de le mettre à même de résoudre toujours mieux ses tâches si importantes pour le peuple et pour l'armée ». N'est-il pas surprenant que chez nous l'institution qui a le mieux contribué à la confiance et à la compréhension réciproques des civils et de l'armée, et qui peut encore rendre tant de services pour l'éducation des civils, se voie brusquement condamnée ? Nous admettons qu'il faille économiser, mais encore faut-il économiser à la bonne place — et nous doutons fort que ce soit les cas en l'occurrence. »

Nous avons reçu la réponse que voici :

« Certes, les films du service cinématographique de l'armée ont largement contribué à maintenir la confiance et le moral du peuple dans son armée. En 1941 et 1942, l'activité du service des films s'est accrue. Tous les mois, tous les quinze jours même pendant quelques mois, une bande nouvelle apparaissait sur les écrans, et donnait des aspects remarquablement notés de l'activité de nos troupes. On a créé de la sorte une série de documentaires remarquables sur bien des sujets : repérage et signalisation d'avions, travail des chars d'assaut, des chiens d'avalanche, des pionniers d'infanterie, ou des sujets plus généraux, comme la préparation au combat rapproché, la garde en haute montagne, l'accueil des enfants serbes, etc.

Il faut bien constater en revanche qu'une baisse de la qualité des films a dû être enregistrée depuis 1943, aussi bien du point de vue de la qualité des bandes que de leur importance. Des mois ont passé sans qu'un film sorte, et ceux qu'on a vus n'étaient plus dignes de leurs prédecesseurs, ni par l'intérêt du sujet lui-même, ni par la manière dont il était traité. Ces signes de fatigue, de vieillissement, se sont imposés à ceux même qui avaient suivi avec intérêt le travail du service des films de l'armée.

Une institution payée par l'Etat a une lourde responsabilité vis-à-vis du public, puisqu'elle vit de l'argent de tous. Son droit à l'existence dépend uniquement des services qu'elle rend. Le danger de cette production officielle n'était pas mince, étant données les circonstances particulières et la tendance à la centralisation et à l'uniformisation.

Dans ces conditions, on ne peut que remercier le Commissariat fédéral des guerres d'avoir conservé une claire vision des choses et d'être intervenu là où il le fallait, d'avoir coupé les crédits à une institution qui ne répondait plus aux exigences qu'on était en droit de lui imposer.

W. »

On nous écrit d'autre part :

« *Le service des films de l'armée et l'économie privée.* »

« Selon un article de « NZZ », les crédits de la section armée et foyer ont été réduits dans des proportions qui ne permettent plus la production des films de l'armée. Ce travail devra donc être confié de nouveau à l'industrie privée du cinéma.

Le correspondant de la « NZZ » trouve le fait fâcheux, à l'instant où ce service paraissait avoir surmonté les difficultés initiales et être devenu un précieux élément de confiance. Nous n'étudierons pas le fait de savoir si le service en question rend vraiment aujourd'hui encore les services qu'on lui a dû précédemment, si sa production est toujours digne, par le choix des sujets comme par la qualité des bandes, de ce qu'on est en droit d'attendre d'une institution officielle, ni même si la distribution est organisée d'une manière assez intelligente pour qu'eu égard aux sommes dépensées, un public aussi large que possible soit atteint. Ce qui nous importe ici, c'est que le commissariat des guerres a, dans le cas particulier, agi en parfait accord avec le principe qui est le nôtre, à savoir que l'Etat ne doit pas se charger d'une tâche que l'économie privée peut accomplir aussi bien qui lui. Si jamais cette maxime a dû trouver une application justifiée, c'est bien dans un domaine comme celui de l'art, du cinéma en particulier, œuvre de création intellectuelle et artistique. Personne ne mettra sérieusement en doute le fait que l'industrie privée soit à même de fournir à l'armée des films la même qualité.

Et si même, pour des raisons de politique générale, l'Etat devait assurer lui-même la production de films, serait-il normal qu'il existât pour cela deux ou trois organisations complètement séparées, qui s'ignorent absolument, et qui vivent toutes des deniers publics, donc du contribuable ? Il y a d'une part les actualités suisses, institution d'Etat qui produit ses bandes sous sa propre régie — ce qui peut être nécessaire — mais qui traite abondamment les sujets militaires (rappelons simplement les pontonniers, les gardes-locales, la DAP, etc.) D'autre part, nous avions jusqu'ici la production des films de l'armée, qui refusait, pour autant que nous sommes informés, de mettre ses bandes à la disposition

des actualités. Et l'on nous assure qu'il existe encore une troisième production de films dans l'armée : celle des films d'instruction.

En définitive, si l'Etat veut produire lui-même des films d'armée, qu'il le fasse donc par le moyen à sa disposition : les actualités, qui tendent elles aussi au même but : augmenter la volonté de résistance et la compréhension réciproque du peuple et de l'armée. Car

il y a encore la pauvre industrie privée, qui doit souvent, elle aussi, être appuyée par des subventions, donc toujours par l'argent du contribuable !

Cette triple organisation est un défi au bon sens et à l'exploitation rationnelle. Du point de vue de l'économie privée, il est heureux qu'on ait mis fin à ces dépenses inutiles, et le commissariat des guerres a agi dans l'intérêt général. »

La Chambre suisse du cinéma

a tenu à Berne une séance plénière sous la présidence de M. Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat (Marin). Elle a approuvé les comptes du Ciné-journal suisse de l'exercice 1943 et réglé diverses questions ayant trait à notre journal filmé suisse. A la suite d'une proposition Neumann (Berne), la Chambre suisse du cinéma estime nécessaire et urgente une *loi fédérale dans le domaine*

du cinéma. Elle propose au Département fédéral de l'Intérieur de la charger d'en préparer le projet; celui-ci tiendrait compte des projets d'arrêtés urgents déjà soumis par la Chambre au Département.

Le Dr. H. Mauerhofer (Berne), secrétaire de la Chambre, a été désigné pour la représenter au sein du comité des « Archives cinématographiques suisses » à Bâle.

Pour l'honneur du métier

(De notre collaborateur régulier)

Il est entendu que l'industrie du cinéma a commencé d'étrange manière, mais ce n'est pas une raison pour que, dans certains milieux, on persiste à la considérer avec une méfiance exagérée. Tout en rappelant certains souvenirs et en évoquant des incidents fâcheux qui se sont produits chez nous aussi, nous voudrions examiner aujourd'hui certaines possibilités d'assainissement, et faire valoir en même temps l'honnêteté foncière de la plupart de ceux qui, chez nous, ont contribué au développement de l'industrie cinématographique.

Il y eut à l'origine de l'industrie du film deux éléments bien distincts: d'abord les inventeurs, ensuite les exploitants — autrement dit les premiers producteurs. Parmi les inventeurs, les uns furent désintéressés, voire inconscients: il n'est que d'évoquer les souvenirs de Georges Méliès, pionnier du cinéma français. Directeur d'un théâtre d'illusionnistes, il assista à la présentation des premières bandes d'Auguste Lumière, et entrevit immédiatement les possibilités inouïes de cette nouvelle invention.

« Bien avant la fin, a-t-il raconté, je me précipitai vers Auguste Lumière et lui offris d'acheter son invention. J'offris dix mille, vingt mille, cinquante mille francs. J'aurais offert ma fortune, ma maison, ma famille! Lumière fut inflexible: — Jeune homme, me dit-il, remerciez-moi! Mon invention n'est pas à vendre, mais pour vous elle serait la ruine! Elle peut être exploitée quelque temps comme une curiosité scientifique, mais elle n'a aucun avenir commercial... »

Lumière était sincère! Tous ne furent point si naïfs. Méliès réussit tout de même à faire des films. En Amérique, Edison, qui n'avait pas entrevu tout de suite les possibilités de l'invention semblable qu'il

avait réalisée, se trouva devancé dans l'exploitation par toute une série de fripiers et de fourreurs — les Zukor, les Lasky, les Fox, — qui démarquaient leurs brevets. Il s'ensuivit une lutte acharnée, dans laquelle Edison eut finalement le dessous. Du point de vue juridique, les inventeurs furent sans doute préტeritaires, mais il est certain que le cinéma n'eût point connu l'essor dont il jouit si ces pionniers n'avaient entrevu les possibilités de l'image mouvante. Ils n'agissaient certes pas par amour de l'art, mais ils eurent tôt fait de consolider leurs entreprises plus ou moins improvisées, qui sont devenues les grandes compagnies d'aujourd'hui, auxquelles on doit d'incontestables chefs d'œuvre.

Il est certain que, fondée par des nouveaux-venus qui n'avaient guère derrière eux de longues traditions commerciales, l'industrie du film est restée marquée par des méthodes parfois expéditives. Son développement rapide devait attirer en outre quantité « d'hommes d'affaires » beaucoup plus soucieux de gagner rapidement de l'argent que de développer un nouveau moyen d'expression. Ce phénomène n'est pas encore terminé, malheureusement, et c'est à lui qu'on doit cette déconsidération, toute relative encore, qui continue de peser sur l'industrie du cinéma.

Rappelons encore à ce propos une autre mésaventure de Méliès. A l'époque de ses débuts dans le film, il fut pressenti par une certaine « Société d'études industrielles commerciales » qui proposait de le commanditer. Méliès versa vingt-cinq mille francs d'acompte... et ne revit jamais rien. A quelque temps de là, un certain M. Grivolas vint à son tour trouver Méliès et lui offrit une grosse commandite. Rendu méfiant par sa première expérience, le cinéaste mit l'homme d'affaires à la porte!

Or M. Grivolas était un parfait honnête homme: il s'en fut porter ses capitaux à Charles Pathé, et ce fut l'origine de la grande firme Pathé-Natan...! Cette fois, c'est le cinéaste qui avait manqué le coche!

On remplirait certes des volumes en narrant les tours plus ou moins pendables qui se déroulèrent dans les studios et les bureaux d'entreprises de films! A côté de quelques firmes sérieuses et solides, combien n'ont vécu que l'espace d'une commandite bientôt engloutie! Et même moins encore: témoins ces cinéastes d'un moment qui, pour obtenir les capitaux dont ils avaient besoin, convoquèrent des financiers, des journalistes, des personnalités officielles, à voir tourner le « grand film » qu'ils entreprenaient. On tourna toute la journée, à grand renfort de projecteurs, d'artistes dûment maquillés, de porte-voix et de décors impressionnantes. Mais seuls les auteurs de l'aventure savaient... qu'il n'y avait pas de pellicule dans la camera!

Passons! On raconte toujours ces histoires-là; on en néglige d'autres, beaucoup plus importantes et tout aussi instructives. On ne parle pas de Jean Renoir tournant « Toni » avec quelques pauvres milliers de francs et réussissant un chef d'œuvre. On n'évoque guère les débuts difficiles de René Clair, s'imposant malgré toutes les embûches. Et pourtant, tout cela compte double dans l'histoire de l'art et de l'industrie cinématographiques.

*

Venu tard au cinéma, la Suisse est restée relativement épargnée par les « profiteurs ». Seules les compagnies à base financière solide ont pu chez nous produire de bons films, durablement. Nous avons eu l'occasion de dire ici déjà que le manque de compagnies de ce genre en Suisse Romande nous paraissait être la cause essentielle de notre carence dans la production de films.